



Appel à candidatures pour l'occupation des chalets du Village de Noël 2020



L'union des commerçants de Concarneau UCC représentée par Alexandra Perret et Hélène Pérennou Niger, co-présidentes,

et la Ville de Concarneau, représentée par Marc Bigot, Maire

Co-organisateurs du Village de Noël,

recherchent des **exposants** : produits artisanaux, producteurs locaux, artistes, métiers de l'art, commerçants ; produits en lien avec la période de Noël (cadeaux, décoration, alimentation liée aux fêtes de fin d'année...)

pour la période du **18/12/20 au 03/01/21 soit 17 jours d'affilée**

après desquels il sera mis à disposition

un chalet en bois de couleur blanche 3 m x 2 m monté et alimenté en électricité 3Kw (ou 6Kw) (boîtier de 3 prises) , disposant d'un plancher en contreplaqué, ouverture de l'auvent par l'avant, porte d'accès par l'arrière ou le côté avec cadenas, chauffage non fourni (à prévoir si besoin et à utiliser dans les conditions normales d'usage selon puissance électrique nécessaire), une guirlande sapin fournie.

Un gardiennage nocturne par un agent de sécurité sera assuré par les organisateurs.

Les chalets seront implantés sur le parvis devant les halles selon le plan ci-joint.

Conditions :

* Les exposants s'engagent à ouvrir dès le vendredi 18 décembre à 10H30 et de la manière suivante :

- **du lundi au jeudi inclus de 10h30 à 13H puis de 14H à 19H**

- **les vendredis, samedis et dimanches de 10h30 à 13H puis de 14H à 20H**

L'ouverture n'est pas obligatoire les 25/12 et le 01/01.

Les vendredis, les exposants peuvent ouvrir dès 9H puisque c'est le jour du marché de plein air.

* Les exposants pourront fermer le chalet avec leur propre cadenas et assurer la sécurité des stocks conservés à l'intérieur en dehors des plages horaires d'ouverture. Chaque exposant s'engage à fermer le chalet en prenant soin d'éteindre tous les appareils électriques notamment, à garder en bon état de propreté et de présentation son stand. Le cadenas fourni avec le chalet sera à restituer en fin de période d'occupation.

* Les exposants s'engagent à décorer leur chalet intérieurement et extérieurement dans le thème de Noël.

* Les chalets seront mis à disposition le jeudi 17/12 après-midi au plus tard. Ils devront être rendus dans le même état à l'issue de la période de mise à disposition.

* Les exposants devront être immatriculés au répertoire SIRENE et devront fournir copie d'une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile et professionnelle pour la période en

question.

* Un tarif de 700€ par chalet est demandé pour toute la période à verser en 2 fois : 350 € soit 50% pour confirmer l'inscription au moment de la sélection par les co-organisateurs et le solde de 50% soit 350€ au moment de l'installation soit au plus tard le 17 décembre. Le paiement se fera par chèque à l'ordre de l'Union des commerçants de Concarneau. L'encaissement aura lieu dans la première semaine d'installation du village.

Une caution de 500€ sera également demandée et restituée après vérification de l'état des chalets.

* Les véhicules des exposants ne pourront pas stationner à proximité immédiate des chalets dans le village de Noël sauf pour le déchargement et chargement. Les parkings (place du 8 mai 1945, quai d'aiguillon) situés à proximité sont gratuits.

Critères de sélection :

1- caractère artisanal ou en rapport avec le thème de Noël
Ce critère comptera à 50% dans le choix des candidats.

2- qualité ou originalité des produits des produits proposés
Ce critère comptera à 30% dans le choix des candidats.

3- provenance des produits
Ce critère comptera à 20% dans le choix des candidats.

Dépot des dossiers :

Les candidatures sont à déposer auprès du :

Service Commerce Tourisme
Mairie de Concarneau
Place de l'hôtel de ville
BP 238
29182 CONCARNEAU CEDEX

OU commerce-tourisme@concarneau.fr

Le dossier sera composé :

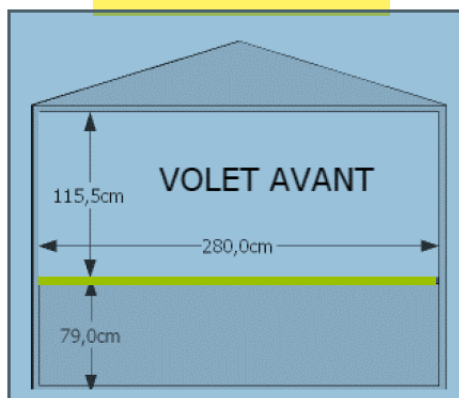
- d'une lettre de candidature,
- d'un extrait d'immatriculation (SIRENE auto-entrepreneurs, Kbis, répertoire des métiers..),
- d'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle,
- de photographies présentant les produits et les différents stands tenus précédemment,
- d'une liste de participation à différentes manifestations ou marchés de Noël,
- et d'une présentation des techniques de fabrication utilisée le cas échéant (savoir-faire...) ou tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature.

Descriptif exposant

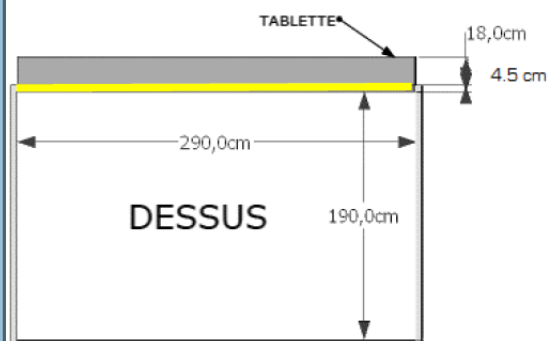
Chalet traditionnel 3x2 mètres



Volet avant



Vue du haut
Intérieur du chalet



Important

- Les cotes indiquées sont des dimensions intérieures.
- Le positionnement de la porte peut être aléatoire selon l'implantation (largeur 90 cm)
- Prévoir un cadenas avec une anse de 8 mm maximum de diamètre pour la fermeture du chalet.
- Favoriser l'usage de vis ne dépassant pas 4 mm de diamètre (corps de la vis).
- Les fixations doivent se faire impérativement dans le cadre et non dans le clin.
- Interdiction de mettre du scotch double face sur le chalet.
- N'apporter aucune modification à la structure et ôter toutes agrafes.
- Il est strictement interdit de déplacer la structure.